



www.sage-authion.fr

RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

COMPTE RENDU DES PRINCIPAUX ÉCHANGES

Lundi 27 février 2023 à 14h00

Salle ALTREA 2/3 du Centre Culturel René d'Anjou

4 Place Orgerie, 49150 Baugé en Anjou

Contacts :

Jeannick CANTIN, Président de la CLE du SAGE Authion

Auriane LEYMARIE, animatrice de la CLE du SAGE Authion

Emma COZLER-KETOR, chargée de mission communication/SIG

Amal SEBAI, chargée de mission hydrogéologie/hydrologie

Anastasia SELLIER, animatrice de la reconquête de la ressource en eau

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion

Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents

1 Boulevard du Rempart

49 250 Beaufort-en-Anjou

Tél : 02.41.79.73.81

Adresse électronique : contact@sage-authion.fr



LE SAGE SUR INTERNET

Les documents relatifs à la CLE du 27 février 2023 sont disponibles sur le site internet du SAGE, dans l'espace documentation via le lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/documentation/>

Les documents disponibles sont :

- Le présent compte-rendu de CLE
- Le diaporama présenté en séance

PROCHAIN RENDEZ-VOUS DE LA CLE

Séance plénière de la CLE :

Lundi 15 mai 2023 – 14h



23 membres, tous collèges confondus, étaient présents à la séance plénière de la CLE du 27 février 2023, 7 pouvoirs ont été donnés – 30 votants au total sur les 53 membres de la Commission Locale de l'Eau. Le quorum, de 26 membres, a été atteint.



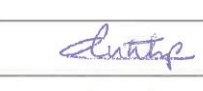

Liste d'émargement pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (11 membres présents et 2 pouvoirs) – 13 votants :

Conseil Départemental Indre et Loire	CARLES Jean-Marie		
Conseil Départemental Maine-et-Loire	BERTIN Guy	Excusé	
Conseil Régional du Centre Val de Loire	ROIRON Pierre-Alain	Excusé	
Conseil Régional des Pays de la Loire	TOURON Eric	Excusé	
Syndicat Mixte pour le Développement Agricole de l'	BLANC Grégory		
Etablissement Public Loire	DENIS Adrien		
PNR Loire Anjou Touraine	PASSET Jackie		
SMBAA (Président)	PEGÉ Patrice		PAVILLON Jean-Paul
SMBAA (VP Authion)	PRONO Jean-Charles		
SMBAA (VP Touraine)	BARANGER Benoit	Excusé	
SMBAA (VP Lathan)	RUHAULT Christian		
SMBAA (VP Couasnon)	FALLOURD Jean-Jacques		
Angers Loire Métropole	PAVILLON Jean-Paul	Excusé	
Angers Loire Métropole	BOUSSION Sébastien		
Angers Loire Métropole	HEULIN Paul	Excusé	
Angers Loire Métropole	MEIGNAN Pierre-Noël	Excusé	
Saumur Val de Loire	DEMION Pierre-Yves		
Saumur Val de Loire	POEHR Eric		
Saumur Val de Loire	HARRAULT Jérôme		
Saumur Val de Loire	CANTIN Jeannick		
CC Baugeois Vallée	RABOUAN Franck		
CC Baugeois Vallée	LEBRETON Michel		
CC Baugeois Vallée	CHAMPION Francis		
CC Baugeois Vallée	CHAUSSEPIED Jean-Claude		
CC Touraine Ouest Val de Loire	DUPONT Xavier		BARANGER Benoit
CC Touraine Ouest Val de Loire	MELO Isabelle		
CC Touraine Ouest Val de Loire	GHANAY Hedia		
CC Anjou Loire Sarthe	BEAUDOIN Jean-Pierre		
CC Chinon Vienne Loire	DAVID Pierre	Excusé	

Liste d'émargement pour le collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations (8 membres présents et 1 pouvoir) - 9 votants :

Asso. ARCA	Gérard GODEFROY (BRESSION Dominique)		
CPIE Touraine	BOUCHAUD-VIOLEAU Valérie (Mathis PRIOUL)		
Synd.Prop.Pr.49	D'OYSONVILLE Hubert		
CCI Maine-et-Loire	LANGEVIN Michel (VIOUX Philippe ou LORTIE Elsa)		
Féd.Pêche I&L	MARQUET Daniel (GLATIGNY Benjamin)		
CCI Touraine	RAVEL-SIBILLOT Frédéric		
Syndicat forestier de l'Anjou	DU BOULLAY Nicolas		
Chamb.Ag.PdL	LAIZE Denis		Monsieur BLOURDIER Antony
CRDABaugeois	LAMBERT Jean-Denis		
Asso. Sauvegarde Anjou	COUVERCELLE Christian (ou Eric BOISTAULT)		
Asso. Irrigants BVA	BLOURDIER Antony	Excusé	
Chamb.Ag.I&L	PICHET Thomas		
Féd.Pêche M&L	SALES Armel		
Ligue Pr.Oiseaux	MORON Jean-Pierre	Excusé	

Liste d'émargement pour le collège des services de l'Etat et de ses établissements publics (4 membres présents et 4 pouvoirs) – 8 votants :

Monsieur le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne DREAL Centre	Représenté par M. Nicolas MEYER	Excusé	
Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Monsieur Pierre Ory A l'attention de M. Simon RAIMBAUD		
Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire	Monsieur Patrice LATRON Représenté par M. Thierry JACQUIER (eau)	Excusé	
Monsieur le Directeur Agence de l'eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine	Monsieur le Directeur général ou son représentant : M. Pascal BONIOU		Monsieur JACQUIER Thierry
Monsieur le Directeur de la DREAL PAYS DE LA LOIRE	Représenté par M. François-Jacques CHENAIS		La préfète de bassin à la DREAL des Pays de la Loire
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire	A l'attention de Mme GELLE, M. ANDRE, M. DUPRET ou M. DUGUE		Monsieur PIQUEMAL (DDT 37)
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire	Représenté par M. PIQUEMAL & M. BLANCHARD		
Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire OFFICE FRANCAIS DE LA	Représenté par Madame Nathalie FRANQUET, Aurélien VIAU, M. CHANTELOUP		Monsieur rédéric BEZET (ONF)
OFFICE NATIONAL DES FORETS	Représenté par M. BEZET	Excusé	

Étaient aussi présents, lors de la Commission Locale de l'Eau :

- **La cellule d'animation du SAGE :**
 - o Christian GRIMAUULT (SMBAA)
 - o Auriane LEYMARIE (SAGE Authion)
 - o Emma COZLER-KETOR (SAGE Authion)
 - o Amal SEBAI (SAGE Authion)
 - o Anastasia SELLIER (SMBAA)
- **Personnes présentes en qualité d'observateurs :**
 - o Eric BOISTAULT (Association de la Sauvegarde de l'Anjou)
 - o David MOUSSAY (Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire)
 - o Pascal QUENIOT (Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine)
 - o Vincent TRAN (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Personnes présentes en qualité d'observateur ou d'intervenant extérieur		
STRUCTURE	NOM / PRÉNOM	SIGNATURE
DDT 49	David MOUSSAY	
AELB	Vincent TRAN	
Sauvegarde de l'Anjou	Eric BOISTAULT	
PNRLAT	QUENIOT Pascal	





L'ordre du jour de la séance plénière était le suivant :

1. Validation du Compte-rendu de la dernière CLE
2. Modification des règles de fonctionnement de la CLE : intégration de la visioconférence
3. Point d'information : le Contrat Territorial Eau validé
4. Point d'information : la programmation 2023 du SAGE
5. Avis : la Charte Agricole de territoire
6. Point d'information : les travaux de la DDT 49 sur la méthodologie de régularisation d'ouvrages de prélèvements souterrains
7. Point d'information : les travaux de la DDT 49 sur la méthodologie d'inventaire pour la lutte antigel dans le Maine-et-Loire
8. Avis : la motion adressée aux Préfets concernant le retalutage et les bandes enherbées.
9. Points divers

La présentation est consultable sur le site internet du SAGE à partir du lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/download/6094/>



Préambule

Jeannick CANTIN introduit la séance et remercie la commune de Baugé-en-Anjou pour son accueil. Il accueille les participants et décline ensuite l'ordre du jour.

Jeannick CANTIN informe les membres de la CLE du départ officiel de Monsieur Yves LEPAGE, représentant de la Sauvegarde de l'Anjou qui s'est investi au sein du deuxième collège de la CLE depuis le début de la construction du SAGE. Il remercie le travail et l'investissement de Monsieur LEPAGE, dont les interventions étaient toujours constructives. Monsieur LEPAGE est aujourd'hui remplacé par Messieurs Christian COUVERCELLE et Eric BOISTAULT.

1 Validation du compte-rendu de la dernière CLE

Jeannick CANTIN demande si les membres de la CLE ont des remarques à formuler sur le dernier compte-rendu de la CLE.

| *Aucune remarque n'est faite.*

Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	23	7	30
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	23	7	30
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération, le compte-rendu de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du 15 décembre 2022 est validé à l'unanimité, avec 30 votes.

2 Modification des règles de fonctionnement, intégration de la visioconférence

Emma COZLER-KETOR rappelle aux membres de la CLE que la possibilité d'organiser une CLE en visioconférence avait été intégrée aux règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Authion en 2020 pour faciliter la vie de la CLE dans le contexte sanitaire compliqué. Cependant, le vote en visioconférence n'avait pas été mentionné. Elle décline donc les extraits des règles de fonctionnement où la possibilité de vote en visioconférence sera mentionnée.

François-Jacques CHENAIS (DREAL) et Pascal BONIOU (AELB) informent les membres de la CLE qu'il n'y a pas d'obligation d'avoir un logiciel spécifique pour le vote en ligne. Les autres CLE de la Région PDL fonctionnent avec un vote à main levée, même en cas de visioconférence.

Hubert D'OYSONVILLE rajoute que la visioconférence ne doit être utilisée qu'à titre exceptionnel car elle ne favorise pas les échanges.

Christian COUVERCELLE rajoute que les élections doivent se réaliser obligatoirement en présentiel.

Il est finalement proposé de préciser que le vote du président ne peut se faire qu'en présentiel et que l'on ne mentionne pas le logiciel dans le règlement.

Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	23	7	30
Abstention	0	0	0
TOTAL des votes	23	7	30
Ne participe pas au vote	0	0	0

Après délibération la Commission Locale de l'Eau adopte à l'unanimité les modifications des règles de fonctionnement, sous réserve d'intégrer les modifications mentionnées ci-avant, avec 30 votes pour, dont 7 pouvoirs.

3 Point d'information : le Contrat Territorial Eau validé

Auriane LEYMARIE présente la programmation du Contrat Territorial Eau validé le 15/12/2022 par le conseil syndical du SMBAA, et les évolutions et ajustements effectués depuis à la programmation et aux montants d'aides demandés en conséquence, suite au retour officiel de la Région PDL.

Pascal BONIOU ajoute que côté AELB ce CT Eau aurait dû passer devant les instances de validation en début d'année mais, avec le retard pris, il passera dans leurs instances du mois de juin 2023. Ce report implique la finalisation des documents complets d'ici fin avril 2023. En attendant, les dossiers de subvention peuvent être instruits mais les décisions d'aides ne seront délivrées qu'après la validation officielle de juin 2023.

Auriane LEYMARIE demande si une signature officielle est possible à la rentrée 2023-2024.

Pascal BONIOU l'informe qu'il peut y avoir des signatures administratives en amont mais que la signature officielle peut se faire comme le souhaite la structure porteuse.

4 Point d'information : la programmation 2023 du SAGE

Jeannick CANTIN introduit la présentation de la programmation 2023 de la cellule d'animation du SAGE.

Amal SEBAI présente ses missions et les actions qu'elle aura à mener en 2023.

Aucune remarque n'est faite.

Anastasia SELLIER présente ses missions et les actions qu'elle aura à mener en 2023.

Hubert D'OYSONVILLE s'interroge sur la signification des pratiques agricoles « non vertueuses ».

Anastasia SELLIER explique que ce sont des pratiques contraires à l'amélioration de la qualité et de la quantité de la ressource en eau. Par exemple la sur-irrigation des cultures. Une fois la problématique identifiée, l'idée est d'engager un échange avec les exploitants pour améliorer et adapter leurs pratiques.

Eric BOISTAULT se questionne sur le rôle de la CLE dans la mise en œuvre des techniques de récupération des eaux usées, pour l'irrigation par exemple.

Jeannick CANTIN expose la problématique de la qualité de l'eau dans la mise en place de ce type de technique et que l'eau usée interceptée ne retourne plus dans le milieu, posant un problème. Il rajoute que la DDT et la Chambre d'Agriculture sont compétentes sur le sujet, et non la CLE.

Auriane LEYMARIE ajoute que la Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire a démarré une étude d'opportunité pour la réutilisation des eaux en sorties de la STEP.

Christian RUAULT donne l'exemple de la station de Bellevue, dont les eaux sont rejetées actuellement en Loire, pour laquelle les volumes ne sont pas très importants. Il explique que là où elles pourraient être rejetées dans l'Authion, la qualité n'y est déjà pas très bonne.

Gregory BLANC met l'accent sur les conclusions des études qui vont être primordiales pour être en accord sur les objectifs à atteindre avant de décider des moyens à mettre en œuvre. Il précise qu'il est important d'avoir une vision claire sur l'aménagement du territoire en lien avec les résultats de ces études. Il ajoute que le rôle de la CLE est de prévenir les acteurs de rester prudents pour ne pas empirer la situation.

Jeannick CANTIN explique que l'étude H.M.U.C va nous apporter des données précises sur les volumes prélevés, rejetés, prélevables, etc. Ce qu'il va falloir voir c'est comment ralentir le cycle de l'eau. Il ajoute que la mise en œuvre d'actions dès à présent n'est pas incompatible avec la recherche de solutions.

Xavier DUPONT rappelle que toutes les actions présentées dans la programmation du SAGE vont dans le sens de l'économie d'eau et sont donc à favoriser.

Jeannick CANTIN confirme que les actions vont dans le sens d'une réflexion « comment faire autant avec moins » ; un travail conséquent sur le changement des pratiques, relativement chronophage à mettre en place.

Emma COZLER-KETOR présente ses missions et les actions qu'elle aura à mener en 2023.

Aucune remarque n'est faite.

Auriane LEYMARIE présente ses missions et les actions qu'elle aura à mener en 2023.

Aucune remarque n'est faite.

5 Avis : la Charte Agricole de territoire

Anastasia SELLIER présente la première Charte Agricole de territoire, signée début janvier au SIVAL.

Jeannick CANTIN remercie Anastasia SELLIER pour cette présentation succincte de ce long travail avec les différents prescripteurs. Il souligne que c'est un début, et que c'est une première sur le territoire avec 37 acteurs qui se sont engagés.

Hubert D'OYSONVILLE se questionne sur les substances non quantifiées parmi les 548 substances analysées, et si les substances quantifiées présentent un réel impact.

Anastasia SELLIER explique que la quantification est possible à partir d'un certain seuil mais que cela ne veut pas dire que d'autres substances ne sont pas présentes. Elle ajoute que généralement c'est la plus petite concentration qui a le plus d'impact (ce sont généralement les substances que l'on ne voit pas qui ont un effet le plus destructeur : l'effet à faible dose).

Denis LAIZE ajoute que, pour lui, celles qui ne sont pas détectées ne sont pas mesurées. Les substances qui ne sont pas quantifiées ne seraient pas forcément celles utilisées sur le bassin.

François-Jacques CHENAIS trouve que la Charte Agricole va dans le bon sens. Il s'interroge sur son éventuelle révision. En effet, sous réserve que les résultats de l'étude H.M.U.C permettent des pratiques plus poussées pour les Unités de Gestion les plus en difficultés, il serait intéressant d'inciter la charte à évoluer dans le bon sens à mesure de l'amélioration des connaissances.

Jeannick CANTIN indique que l'idée est de continuer à travailler avec les prescripteurs signataires et leur demander des efforts plus importants lorsque nécessaire, et notamment après les conclusions de l'étude H.M.U.C. Le fait de pouvoir les réunir nous permet de discuter, de maintenir le dialogue et pouvoir envisager des leviers et solutions face au constat de la ressource.

Pierre CHANTELOUP indique que l'OFB irait dans le même sens que la DREAL. C'est une démarche positive, il faut que les prescripteurs soient au courant des études pour pouvoir les intégrer et agir en conséquence. Il serait intéressant que la charte soit évolutive. Il se questionne sur la prise en compte du drainage et la possibilité de l'inclure dans la prochaine révision de la Charte.

Jeannick CANTIN explique que le drainage n'a pas été intégré étant donné que la corédaction du document a été mise en place parallèlement à l'étude sur le drainage et sa réflexion.

François-Jacques CHENAIS s'interroge sur la prise en compte de la déconnexion des plans d'eau.

Jeannick CANTIN informe que les plans d'eau relèvent du domaine du réglementaire, d'autant plus que la problématique n'est pas dominante sur le bassin. De plus, aucun prescripteur n'a été identifié comme associé aux plans d'eau, ni au drainage. Ces thématiques n'ont donc pas été intégrées dans les préconisations de la Charte agricole.

Christian COUVERCELLE va dans le sens de l'OFB et de la DREAL en appuyant la nécessité de la Charte mais qu'elle n'est pas suffisante, puisque qu'elle n'a pas d'impact réglementaire. Il ajoute que le maintien des haies n'est pas noté dans les désignations du maillage bocager.

Jeannick CANTIN et Denis LAIZE expliquent que dans le cadre de la PAC, les haies sont déclarées ou cartographiées. A chaque fois qu'une haie est enlevée, elle doit être remplacée par une autre.

Eric BOISTAULT propose de rajouter « prévoir au mieux le maintien ».

Patrice PÉGÉ rappelle qu'une cinquantaine de kilomètres de haies bocagères ont été plantées dans le cadre du premier CT Eau.

Eric BOISTAULT se questionne sur ce chiffre : ce sont les kilomètres plantés ou le linéaire de haies qui a effectivement tenu avec le temps. L'indicateur des haies plantées n'est pas forcément pertinent face aux haies qui ont pris après quelques années.

Auriane LEYMARIE précise ce que sont les linéaires plantés qui sont inclus dans ce chiffre. Les haies qui n'ont pas réussi à s'implanter sont incluses dans le dispositif d'accompagnement à la plantation de haies et remplacées par de nouveaux plants, sur engagement des planteurs.

Vincent TRAN ajoute que la Charte agricole est un pas ambitieux à faire évoluer, notamment sur la problématique qualitative de la ressource avec la mise en place des plans d'actions sur les aires des captages prioritaires. Il indique que l'Agence de l'Eau sera vigilante sur l'intégration d'actions sur ces aires.

Grégory BLANC reprend les éléments mentionnés qu'il serait bien d'intégrer à la Charte : les aires de captage d'eau potable, les marais, le drainage, les plans d'eau ...

Jeannick CANTIN explique que l'on ne peut pas changer la charte puisqu'elle est déjà signée. En revanche, toutes les remarques seront remontées aux prescripteurs pour sa révision.

Patrice PÉGÉ rappelle que les échanges sont partis d'une feuille blanche et que le monde agricole commence à bouger permettant de proposer ce premier document pour initier la prise de conscience générale qui débute sur le territoire.

Jeannick CANTIN propose de ne pas voter et d'intégrer les remarques dans l'avis et qui sera représenté pour un vote à la prochaine CLE.

6 Point d'information : les travaux de la DDT 49 sur la méthodologie de régularisation d'ouvrages de prélèvement souterrains

David MOUSSAY présente la méthodologie adoptée par la DDT49.

Jeannick CANTIN rappelle que le travail de régularisation des ouvrages a commencé en 2011.

Pascal QUENIOT se demande si ces ouvrages ne rentraient pas dans l'OUGC.

David MOUSSAY explique qu'il y a plusieurs cas de figures, et certains irrigants déclaraient des volumes à l'OUGC sur des ouvrages de prélèvement non déclarés. Cet inventaire a permis de

régulariser la situation. Sur les 300 ouvrages irréguliers répertoriés, seuls 80 dossiers loi-sur-l'eau seront demandés et instruits par la DDT.

Amal SEBAI souhaite savoir s'il est possible de mettre en place un suivi hydrogéologique, pour les ouvrages à régularisation impossible ; de les transformer en piézomètres de suivi.

David MOUSSAY explique que si l'ouvrage n'est pas cimenté pour isoler les deux nappes ou s'il est crépiné sur toute sa profondeur, il y a un risque pour la ressource en eau (mise en communication des nappes), et doit donc être rebouché. Il n'est pas possible de conserver ces ouvrages pour réaliser un suivi des nappes.

Pascal QUENIOT se questionne sur la situation en Indre-et-Loire.

David MOUSSAY informe que ses collègues d'Indre-et-Loire ont le même souci mais peu de forages sont concernés en 37 étant donné le nombre d'irrigants (600 irrigants en 49 contre 50 en 37).

7 Point d'information : les travaux de la DDT 49 sur la méthodologie d'inventaire pour la lutte antigel dans le Maine-et-Loire

Johan DUPRET rappelle le contexte et la méthodologie de l'étude.

Pierre CHANTELOUP informe les membres de la CLE que le sujet de la restitution au milieu des volumes prélevés en antigel est traité actuellement sur le bassin de la Sèvre Nantaise. La conclusion principale c'est que la restitution n'est pas si facilement chiffrable (de 30% à 95% selon les cas) et qu'elle dépend d'un grand nombre de facteurs.

Johan DUPRET abonde dans le même sens. Il rappelle que les volumes estimés par la DDT49 ne tiennent pas compte de la demande du Bourgueillois (37).

Pascal QUENIOT se questionne sur la périodicité de ces volumes : s'ils sont pris sur les volumes d'été ou d'hiver.

Johan DUPRET explique que ce sont les volumes d'été. Il précise que la période administrative retenue pour l'été court du 1^{er} avril au 31 octobre.

Pascal QUENIOT donne l'exemple du bassin du Thouet où ils ont identifié au moins une saison en plus.

David MOUSSAY explique que, sur la base d'une étude, certains SAGE sont allés plus loin que les périodes préconisées par le SDAGE, en introduisant une période printanière. L'inventaire réalisé a le mérite de mettre en lumière les pratiques sur chaque territoire.

Christian GRIMAULT précise que certains volumes ont été régularisés, il prend l'exemple des plans d'eau, dont le remplissage se fait l'hiver et pour lesquels les volumes sont considérés comme hivernaux.

David MOUSSAY ajoute que la lutte antigel constitue un prélèvement en direct, donc sur des volumes d'été. Il n'y a pas de logique de stockage.

Denis LAIZE émet un point de vigilance sur l'utilisation des réserves d'hiver.

Jeannick CANTIN rappelle que dans le Bourgueillois la protection des vignes a commencé en 2016 sans prendre en compte le SAGE. La DDT 37 a réalisé une étude pour évaluer le taux de restitution au milieu et a abouti au chiffre de 78%. Le dossier est toujours en cours de rédaction par le bureau d'études missionné par les viticulteurs. La CLE n'a pas été saisie officiellement car le dossier n'est pas encore entré en instruction à la DDT 37 et aucun avis n'est donc encore à formuler. Il rappelle que l'évaluation de la restitution des volumes prélevés au milieu (dont les cours d'eau) va être déterminante pour les volumes qui seront attribués à cet usage.

Christian GRIMAULT informe qu'au SYDEVA ils essaient de prévoir un volume de 500 000 m³ sur la période à risque (avril-mai) puisque la particularité de la lutte antigel c'est que chaque viticulteur équipé pompe simultanément en débit instantané.

Gérard GODEFROY émet un point de vigilance pour ne pas faire l'amalgame entre lutte antigel et irrigation. Il déplore le fait de compter les volumes de la lutte antigel dans le même groupe que l'irrigation, l'un pénalisant l'autre.

Jeannick CANTIN rappelle qu'il y a des règles à respecter et que l'étude H.M.U.C prévoit des volumes pour tous les usages, dont l'agriculture qui inclut l'irrigation, l'aspersion, le lavage des légumes et l'abreuvement sans distinction des volumes attribués. Une répartition entre les usages agricoles est à prévoir et sera réalisée de façon concertée entre chaque type d'usages agricoles.

8 Avis : la motion adressée aux Préfets concernant le retalutage et les bandes enherbées.

Auriane LEYMARIE rappelle le contexte et présente la motion rédigée.

Frédéric RAVEL-SIBILLOT s'interroge sur la pertinence de la justification de ce changement vis-à-vis de la qualité de l'eau. Il manque, dans le courrier, l'argumentation de l'effet inchangé de la bande enherbée après retalutage.

Johan DUPRET rappelle que ce qui avait été dit en 2010 : tant que la bande enherbée sur la pente n'est pas noyée, il n'y a pas d'impact sur la qualité de l'eau impliquant une exigence sur la nécessité d'une étude hydraulique pour la mise en place des travaux (non appliqué jusqu'à présent). Il ajoute que les 10 années qui ont permis de retaluter 14km de berges sont en faveur du SMBAA.

Christian GRIMAULT souhaite ajouter que cette dérogation ne concerne que le RSTRI dont le fonctionnement réalimenté est très spécifique du bassin de l'Authion.

Pierre CHANTELOUP n'est pas certain que le préfet possède le pouvoir nécessaire au changement de décision de la MISEN.

Denis LAIZE informe que le risque pour les agriculteurs de se faire contrôler est réel, appuyant le fait que les agriculteurs du Val d'Authion ne suivront pas s'il n'y a pas d'accompagnement.

La DREAL, l'OFB, l'AELB et la DDT 49 informent le Président de la CLE de leur non-participation au vote.

Détails du vote :

Objet	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre total de votants
Contre	0	0	0
Pour	17	3	20
Abstention	2	0	2
TOTAL des votes	19	3	22
Ne participe pas au vote	4	4	8

Après délibération la Commission Locale de l'Eau adopte à l'unanimité la motion adressée aux préfets, avec 20 votes pour, dont 3 pouvoirs.

9 Points d'informations

Auriane LEYMARIE informe les membres de la CLE de la mise à disposition du public de l'arrêté cadre préfectoral 37.

Christian GRIMAULT ajoute une information : la démission de Monsieur PRONO du SMBAA. Cependant Monsieur PRONO souhaite rester à la CLE. Il devrait donc y avoir une désignation d'Angers Loire Métropole dans les mois à venir.

Jeannick CANTIN présente les prochaines échéances. La prochaine CLE aura lieu le **15 mai 2023** à 14h, probablement en Indre-et-Loire. L'ordre du jour pressentit concerne principalement le rapport d'activité 2022, l'organisation des élections du bureau de la CLE, la stratégie d'avenir du bassin de l'Authion, le plan de gestion piscicole de la fédération de pêche 49, le dossier de la lutte antigel des viticulteurs d'Indre-et-Loire ...



Jeannick CANTIN remercie les membres de leur présence et de leur implication et lève la séance.

Le Président de la CLE du SAGE Authion,



Jeannick CANTIN.